

1/2500

Np



BOIS MOREL

TERRE NEME

LES VERNES

1AUx

ER3

UX

LES PETITES VERNES

Nh

TERRES DE L

Np

LEGENDE



Limites de zones



Emplacements réservés



Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme



Secteurs de diversité commerciale au vu de l'article L151-16 du code de l'urbanisme



Zones à risques au vu de l'article R123.11b du code de l'urbanisme (PPR)



Zone de Bruit infrastructures (A46, A42, RD1084, Voie ferrée)